



## SUBSIDES POUR ENFANT NON RECONNU

Par **HELENE11170**, le **23/11/2010** à **14:29**

En mai 2006 j ai entamé une procédure de demande de subsides pour mon fils de 10 ans à l'époque, il va bientôt en voir 15 et cette procédure est toujours en cour. Malgré les photos, plus de 20 attestations en notre faveur, son père ne voulant pas se soumettre au test ADN produit de faux documents en justice pour sa défense et aujourd'hui une sensation désagréable que les faux ont plus de valeur que la seule preuve de nos relations sexuelles, puisque c'est bien ça qu'on me demande, mais à part mon fils qui lui est bien présent je n'en ai pas d'autre. Cette relation a duré 7 ans, donc trouver des attestations et produire des photos n'a pas été difficile, mais ce ne sont pas des preuves valables..... puisque au bout de 5 ans et 2 appels rien n'est encore terminé. Est-il normal que ce genre de procédure soit aussi longue et aussi coûteuse car aujourd'hui j'ai versé plus de 14 000€ dont 4 000€ pour le dernier appel en cours?

Merci pour votre réponse et conseils